

Opposition à loi de santé

La Bretagne se prépare à des grèves tournantes de médecins

Le Finistère s'organise en collectifs territoriaux et prévoit des grèves tournantes de médecins libéraux. Cette idée pourrait faire des petits en Bretagne et dans d'autres régions de France.

● En Bretagne, les médecins libéraux se rassemblent en collectifs pour l'organisation et la défense du territoire de Santé (CODTS).

Celui de Quimper, présidé par le Dr Nikan Mohtadi, généraliste à Quimper (Finistère) devait réunir mardi dernier en assemblée générale ses 48 généralistes membres pour décider du principe d'une grève tournante des libéraux dans le département, territoire par territoire, et pourquoi pas même dans toute la Bretagne. « *L'idée est que chaque collectif se mette en grève à tour de rôle* », confie au « Quotidien » le Dr Mohtadi.

Très impliqué dans la contestation au projet de loi de santé, le généraliste se garde cependant bien de parler au nom des autres collectifs de défense du département. Mais une fois obtenu l'accord des généralistes du CODTS de Quimper, Nikan Mohtadi prendra son bâton de pèlerin pour proposer cette grève tournante aux autres collectifs du département. Ils sont quatre pour le moment : pays de Quimper, pays de Saint-Ronan, pays de Lesneven, et Landernau.

Mais d'autres sont en cours de constitution un peu partout en Bretagne, comme à Lorient, Saint-Malo, Vitré, Crozon, ou dans le pays Bigou-

den. « *Il est un peu tôt pour dire quand cette grève démarrera, concède le praticien. Certains voulaient commencer dès le début juin, mais nous ne serons peut-être pas opérationnels* ».

Menace de déconventionnement collectif

Nés de l'exaspération des libéraux face au projet de loi de santé adopté mi-avril à l'Assemblée, ces collectifs de défense territoriaux s'inspirent des coordinations de 2002. Chaque membre adhère à une « charte de solidarité pour la non-application du projet de loi de santé », et notamment de ses dispositions les plus décriées comme le tiers payant généralisé ou l'alimentation du DMP. Chaque adhérent remet aussi au président du CODTS un courrier manuscrit, par lequel il avise sa CPAM qu'il résilie la convention signée avec l'assurance-maladie. Si l'un des membres du collectif était attaqué par la caisse primaire pour refus d'appliquer les dispositions de la loi, le président pourrait envoyer à la caisse primaire les courriers de déconventionnement de tous les médecins du collectif, sans avoir à redemander l'accord des signataires.

Infatigable, le Dr Mohtadi prêche la bonne parole des CODTS partout en France. Selon lui, de nouveaux regroupements pourraient se créer bientôt dans le Béarn, dans l'Orne, dans le Nord-Pas-de-Calais ou encore dans la Creuse.

Henri de Saint Roman